

2026/0040

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le **06 MAI 2026**
ID : 059-215900358-20260506-20260506_D0040-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.TENDERO.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.
WERY.BERTEAUX.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHÉ

Absents ayant donné procuration : M. JOSSET à M. SEGUIN.

Mme CHATELAIN à Mme MERCIER.

Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

M. QUETIER à M. WERY.

Mme DELBRUYERE à M. PETIT.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Vote du budget primitif 2026 de la commune.

Conformément à l'article L. 1621-26 du CGCT, les documents du projet de budget ont été communiqués aux membres de l'assemblée le 17 avril 2026 soit 12 jours avant la présente réunion.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif pour l'année 2026 qui intègre les résultats reportés 2025 :

Fonctionnement :

- | | | |
|--------------------------|----------|----------------|
| ☐ | Dépenses | 4 167 226,00 € |
| ☐ | Recettes | 4 167 226,00 € |

Investissement :

- | | | |
|--------------------------|----------|----------------|
| ☐ | Dépenses | 4 045 346,14 € |
| ☐ | Recettes | 4 045 346,14 € |

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le Budget Primitif 2026 ainsi présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le **05 MAI 2026**

Le Maire,

